

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR VINCENT HENNIN, DÉPUTÉ (PCSI), INTITULÉE "FRAUDE A L'AIDE SOCIALE" (N° 3018)

Depuis 2017, le Conseil d'Etat genevois promeut l'échange d'informations entre services de l'Etat en cas de suspicion de fraude ou de fraude avérée aux prestations sociales, de fraude fiscale ou de domiciliation fictive. L'opération nommée Atlantide a été instituée en prévision de la mise en place de ce système d'échanges d'informations. Elle a pu bénéficier des nouvelles dispositions fédérales mises en place dans le code pénal suisse suite à l'initiative pour le renvoi des criminels étrangers. L'opération, qui avait pour but de permettre aux bénéficiaires de prestations sociales de régulariser leur situation sans craindre une poursuite pénale, a permis la réception de 1939 auto-dénonciations et 370 renoncations à des prestations. Les montants d'aide concernés avoisinent les 25 millions.

Dans le Jura, le Gouvernement poursuit les mêmes objectifs que Genève. La fraude discrédite en effet l'ensemble du système et participe à la stigmatisation de l'ensemble des bénéficiaires de prestations. Toutefois, une opération telle qu'Atlantide sur Genève ou alors Réglo sur Neuchâtel n'a pour l'heure pas été envisagée à ce jour, ceci pour divers motifs.

Premièrement, une telle opération serait disproportionnée vu la taille du canton. La population jurassienne ne représente en effet que 15% de la population de Genève (477'000 habitants contre 72'000 en 2015). Le nombre de personnes bénéficiant d'une aide sociale au sens large, incluant les avances de pensions alimentaires, les prestations complémentaires à l'AVS/AI (PC), les aides aux chômeurs et aides au logement est dix fois plus élevé à Genève que dans le canton du Jura (72'000 personnes contre 7'000 en 2014).

En lançant une opération similaire à Atlantide dans le Jura, on devrait donc pouvoir s'attendre à environ 200 dénonciations ainsi qu'à quelques dizaines de renoncations à des prestations. Ces chiffres ne justifient à notre sens pas le lancement d'une opération de grande envergure. Par ailleurs, il est raisonnable d'estimer que le pourcentage des fraudes est inférieur dans le Jura par rapport aux grandes villes, ceci en raison du contrôle par les communes de l'octroi d'aide sociale et au vu de la proximité qui caractérise la population et les services sociaux jurassiens.

Au niveau de l'aide sociale, moins de dix cas sont dénoncés au Ministère public par année. S'agissant des autres prestataires, il n'est pas tenu de registre centralisé des dénonciations. Le Service des contributions n'est pas à même de fournir des renseignements aux autorités compétentes en matière sociale, au risque de violer le secret fiscal. Une modification légale est toutefois en cours. Grâce à celle-ci, l'autorité fiscale et les autorités compétentes en matière sociale pourront s'échanger toutes les données utiles à leur bon fonctionnement. Un revenu ou de la fortune non déclarés jusqu'alors pourront ainsi être annoncés aux autorités concernées afin que d'éventuelles prestations sociales perçues indûment soient restituées ou que leur versement soit stoppé.

La lutte contre la fraude exige toutefois des mesures ciblées et il est certain qu'une meilleure collaboration entre les services est souhaitable et indispensable. Divers projets en cours touchent précisément cette question. En voici quelques exemples :

- La réorganisation du dispositif d'aide sociale comporte un volet relatif à l'amélioration du processus de contrôle.
- Par ailleurs, les réflexions relatives au Revenu déterminant unique (RDU) pourraient conduire à la mise en place d'un fichier d'informations centralisé, outil indispensable à la collaboration entre services de l'Etat.

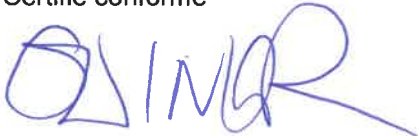
- Enfin, l'échange automatique d'informations au niveau fiscal permettra d'enregistrer des informations qu'il n'était pas possible de recueillir de manière simple à ce jour. Par ce biais, des revenus ou de la fortune non déclarés pourront en effet être découverts et impacter le versement des prestations sociales accordées jusqu'alors.

Plus globalement, cette question fait l'objet d'âpres débats politiques au plan national et il sera important de voir en particulier comment la population suisse se positionnera face à la nouvelle base légale pour la surveillance des assurés. Un référendum a en effet été déposé contre la modification de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA), aussi une consultation populaire est-elle vraisemblable au cours des prochains mois.

En définitive, s'il est à ce stade encore trop tôt pour lancer une vaste opération d'amnistie pour différentes prestations sociales, le Gouvernement reste attentif à cette question qui est posée comme un élément central de nombreuses réformes en cours. En fonction de l'avancée de ces réformes, une éventuelle phase d'amnistie pourrait se justifier durant la période précédant la mise en application de nouveaux outils de contrôle.

Delémont, le 26 juin 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA
Certifié conforme

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'WINKLER', is written over the text 'Certifié conforme'.

la Chancelière
Gladys Winkler Docourt